

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Bachmann, Marjorie de Chastonay, Claude Bocquet, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Jacques Blondin*

*Date de dépôt : 26 août 2019*

## **Proposition de motion**

### **pour la mise en place d'un projet-pilote sur l'horaire continu dans les établissements scolaires de l'école primaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le grand succès de l'école des Eaux-Vives, qui applique l'horaire dit continu ;
- le besoin de repenser les horaires scolaires, afin que le rythme favorise l'apprentissage des élèves ;
- la nécessité de tenir compte des contraintes qu'implique le monde professionnel des parents à notre époque,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un projet-pilote élargissant la grille horaire de l'école des Eaux-Vives en encourageant la participation des autres établissements scolaires primaires du canton qui le souhaitent et en collaborant avec l'Association des communes genevoises ;
- cela fait, à présenter un rapport d'évaluation de ce projet-pilote au Grand Conseil dans un délai de deux ans après sa mise en place.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

La question de la grille horaire revient fréquemment sur le devant de la scène quand on parle de l'école. A Genève, à la fin des années 80, grâce à un partenariat entre les enseignant-e-s, les parents et l'Etat, l'école des Eaux-Vives a pu mettre en place un horaire de type continu. On retrouve le même nombre d'heures que dans les autres écoles, mais ces dernières sont organisées différemment.

Concrètement, les périodes d'enseignement sont réparties ainsi :

- Pour les 1P-4P, les horaires vont du lundi au vendredi de 08h00 à 12h55, avec deux pauses de 30 minutes. Si cela peut sembler long pour des enfants encore petits, ils ont la possibilité de faire la sieste après le repas de midi et l'enseignant-e organise sa journée de travail en tenant compte de la fatigue de la matinée (activités ludiques en fin de matinée ; par exemple, gymnastique, travaux manuels, etc.) ;
- Pour les 5P-8P, les horaires vont du lundi au vendredi de 08h00 à 12h55, avec deux pauses de 20 minutes, ainsi que deux après-midi qui durent de 13h55 à 15h30. Ces périodes ont été ajoutées pour compenser l'introduction du mercredi matin dans les autres établissements du canton. Les enseignant-e-s proposent des devoirs surveillés le lundi après-midi, ils-elles ont un temps de travail commun un mercredi sur deux et préparent leurs cours le reste du temps. Concrètement, ils-elles effectuent le même nombre d'heures que leurs collègues, mais possèdent une liberté d'organisation un peu plus grande, ce qui est positif, puisque, aujourd'hui, toutes les études démontrent que si l'employeur peut offrir de la flexibilité, c'est un gain pour tout le monde.

Dans cette école, le parascolaire a aussi été repensé. Il offre un accueil le matin, entre 07h00 et 08h00, puis toute l'après-midi jusqu'à 18h00. Cette période, plus longue que la tranche 16h00-18h00 dans les autres écoles, permet de développer un bien plus large éventail d'activités (devoirs surveillés le lundi, activités à la ferme, sport, musique, etc.) et d'éveiller ainsi les élèves à toute une variété d'autres choses que les matières habituelles. De plus, si l'école ne les proposait pas, ces animations seraient réservées aux élèves dont les parents ont des moyens organisationnels et financiers en dehors du temps scolaire, tandis qu'au parascolaire, c'est plus accessible. De plus, des aides existent. Cela permet aussi à l'enfant qui rentre le soir à la

maison de jouer et se reposer, puisque tout a été fait durant le temps scolaire. Les horaires du parascolaire ne sont pas forcément plus larges, mais organisés différemment. Les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants à l'issue de la matinée sont libres de le faire.

Enfin, pour les élèves avec des besoins particuliers (thérapies, ergothérapie, logopédiste par exemple), cette organisation dégage du temps pour ces rendez-vous sans que l'élève soit pénalisé en manquant des cours.

En termes de conciliation entre vie professionnelle et familiale, l'horaire actuel qui va de 08h00 à 11h30, puis de 13h30 à 16h00 ne permet même pas à un parent d'avoir un emploi à mi-temps. Cela décourage bon nombre de mères au foyer de reprendre une activité à temps partiel, ce qui avait déjà été dénoncé par Avenir Suisse en 2005<sup>1</sup>. Or, on sait aujourd'hui que l'égalité salariale ou de rente n'existe toujours pas. Il est essentiel de mettre en place un cadre qui favorise l'employabilité des deux parents.

Le bilan de l'école des Eaux-Vives est tellement positif pour les différents intervenants (parents, enfants, enseignant-e-s, parascolaire), qu'il n'a jamais été remodifié et qu'actuellement, cette école reçoit des demandes de scolarisation de tout le canton. Les classes atteignent environ 25 élèves et plusieurs ont été ouvertes récemment.

L'horaire continu est déjà largement mis en œuvre en Suisse alémanique et a fait son chemin dans quelques écoles en Romandie<sup>2</sup>. Souvent, quand les parents en ont eu le choix, ils ont préféré l'option de l'horaire continu. Il leur semblait plus adéquat tant d'un point de vue du bien-être de l'enfant, qui ne subit pas des journées scolaires trop longues, que du point de vue de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. C'est aussi plus facile pour les parents célibataires.

S'il peut sembler compliqué de passer brutalement d'une école à la totalité du canton, il existe probablement des communes sur lesquelles il y a plusieurs écoles qui pourraient s'annoncer volontaires pour élargir ce projet-pilote des Eaux-Vives. Ce serait l'occasion ensuite d'évaluer sa pertinence à une plus grande échelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous saurions gré, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.

---

<sup>1</sup> <https://www.irdp.ch/data/secure/360/document/le-remue-menage-des-horaires-scolaires-360.pdf>

<sup>2</sup> [http://www.revue-educateur.ch/sites/default/files/2010.04.dos\\_.pdf](http://www.revue-educateur.ch/sites/default/files/2010.04.dos_.pdf)